

puisse davantage altérer cest affaire.; le tout en attendant que le sieur d'Alincourt soit par delà, qui si doit acheminer bien tost, et auquel je commanderay d'en prendre connoissance, pour adviser aux moyens d'accommoder le tout par ung bon accord, et trouveray bien à propos que pour cest effaict vous vous en adresserez à luy, et luy représenterez les raisons qui vous ont peu mouvoir de commancer cette broullerye, par la desmolition que vous avez fait faire, sans aucune forme de justice, de ladicte tumbe ou sépulture; sur quoy vous devez espérer que le sieur d'Alincourt vous donnera tout subject de contentement. Sur ce je pryé Dieu, Madame de Chasteaumorant, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escrit à Fontainebleau, ce XII^e jour de novembre 1613.

MARIE. »

L'express était chargé aussi d'une lettre de M. d'Alincourt, gouverneur de Lyon, qui priait Diane d'attendre son arrivée prochaine, et de ne rien entreprendre auparavant de nouveau pour les revendications de ce qu'elle pensait être son droit. Le courrier royal, porteur de ces deux missives, arriva à Châteaumorand le 15 novembre, sur les six heures du matin.

Pendant ce temps-là, d'Urfé était plein de perplexités. Il était venu à Fontainebleau recevoir les instructions de la reine, qui lui avait enjoint de ne pas quitter la Cour. Mais pouvait-il obéir? Ne sachant pas que le comte de Saint-Geran avait congédié sa compagnie, ou du moins n'en ayant pas la certitude, il estimait que son devoir était d'opposer une épée à une épée, de courir au secours de sa femme, dont il exagérait sans doute les périls. Qu'elle eût raison ou tort, cela n'importait plus; elle était investie, assiégée dans